



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 15 août 2022 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary. Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**22-08-15-6011 Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 15 août 2022 à 19 h 20.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2022;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2022;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 juillet 2022;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2022;
 - 5. Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution no. 22-06-06-5990;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies;
- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat à Ali Excavation inc. pour la reconstruction du trottoir de la rue Prince;
- 20.3 Autorisation - Cession du lot 6 386 106 rue Fortune à Les Développements MDR inc.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation - Financement des travaux d'aménagement du local de la Bouffe additionnelle – 4, rue Lorne;
- 30.2 Autorisation - Financement des travaux d'amélioration du 4, rue Lorne;
- 30.3 Autorisation - Financement des travaux d'aménagement du chalet de la piscine;
- 30.4 Autorisation - Approbation des dépenses relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PPA-ES 2020-06-08-40 – Rue Lake;
- 30.5 Autorisation - Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;
- 30.6 Approbation - Approbation des dépenses relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PPA-ES 2022-05-11-019 – Rue Wellington;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation - Embauche de M. Marcel JR Beaudin – Pompier et premier répondant au Service de la Sécurité incendie;
- 50.2 Autorisation - Modification du taux horaire des sauveteurs de la piscine municipale pour la saison 2022;

60 –VARIA

- 60.1 Approbation - Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la dixième (10^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 60.2 Autorisation - Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-08-15-6012

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 15 août 2022 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2022

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2022

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2022 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 juillet 2022

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2022

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 juillet 2022 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Aucun public.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 4 juillet 2022

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 juillet 2022;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

22-08-15-6013

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 juillet 2022 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Signature de l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

Octroi de contrat à Ali Excavation inc. pour la reconstruction du trottoir de la rue Prince

Considérant que la ville désire procéder à la reconstruction du trottoir de la rue Prince sur une longueur de 142 mètres;

Considérant la soumission reçue d'Ali Excavation inc. pour un montant de 46 276,43 \$ plus les taxes.

22-08-15-6014

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi d'un contrat à Ali Excavation inc. au montant de 46 276,43 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 48 584,47 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Cession du lot 6 386 106 rue Fortune à Les Développements MDR inc.

Considérant les discussions intervenues entre la Ville et la compagnie Les Développements M.D.R. Inc. en rapport à l'implantation et la construction d'un bâtiment d'habitation multi résidentielle sur le lot 6 386 106 situé sur la rue Fortune;

Considérant que le conseil municipal est conscient qu'en raison du vieillissement de la population, le taux d'incapacités physique augmente avec l'âge alors que les revenus quant à eux diminuent;

Considérant qu'afin de maintenir les personnes le plus longtemps à leur domicile et de leur permettre un accès sécuritaire à leurs logements, la Ville désire encourager la construction de logements accessibles dès maintenant.

22-08-15-6015

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la signature du contrat de vente d'un terrain vacant desservi situé sur la rue Fortune, connu et désigné comme étant le lot numéro 6 386 106, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, d'une superficie de 2 700 m² au prix de 14 210 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie Les Développements M.D.R. Inc.

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente ainsi que tous documents relatifs à cette transaction.

Que la construction du bâtiment d'habitations multi résidentielles soit réalisée en respect des règles du programme APH Select quant à l'abordabilité et à l'accessibilité ou que le propriétaire du bâtiment offre un minimum de logements respectant les critères suivants, soit :

- a) 1 logement dont le prix du loyer devra être à 30% maximum du revenu médian des locataires;

- b) 2 logements devront être jugés accessibles aux personnes ayant une déficience physique.

Que la construction du bâtiment soit débutée dans les 30 mois de la date de la signature du contrat de vente

Que la vente soit faite avec la garantie de titre de propriété uniquement et que l'acte de cession comporte une clause de droit de premier refus et une clause résolutoire en faveur de la Ville de Huntingdon, et ce, afin de s'assurer que la construction est débutée dans les 30 mois de la date de la signature du contrat de vente.

Que les frais de notaire et tous autres frais soient à la charge de l'acheteur.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Financement des travaux d'aménagement du local de la Bouffe additionnelle – 4, rue Lorne

Considérant qu'un bail est intervenu entre la Ville de Huntingdon et la Bouffe Additionnelle pour la location de locaux situés au 4, rue Lorne local 105;

Considérant que des travaux ont été requis pour l'aménagement de ces locaux afin qu'ils puissent accueillir l'organisme d'aide alimentaire et qu'à cet effet les dépenses suivantes ont été engagées, soit :

CARRELAGE JZF INC	Installation plancher	18 587.00 \$
ROBIN GOYETTE MAÇONNERIE	Mur de blocs	1 360.00 \$
LES NETTOYAGES J. LEROUX	Lavage tapis	595.00 \$
SLM PEINTURE INC.	Peinture murs	11 000.00 \$
LES ENTREPRISES R.P.A	Plâtre murs	2 400.00 \$
M.A.P. INSTALLATION	Céramique	8 639.40 \$
EXCEL ÉLECTRIQUE	Lumières DEL	15 214.60 \$
TOTAL		<u>57 796.00 \$</u>

Considérant que le financement de ces travaux par le surplus accumulé non affecté nécessite une résolution du conseil municipal.

22-08-15-6016

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que les dépenses relatives aux travaux d'aménagement des locaux de la Bouffe additionnelle situés au 4, rue Lorne d'un montant de 57 796 \$ soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Financement des travaux d'amélioration du 4, rue Lorne

Considérant que des travaux d'amélioration ont été requis pour l'immeuble du 4, rue Lorne et qu'à cet effet les dépenses suivantes ont été engagées, soit :

EXCEL ÉLECTRIQUE	Séparation du filage électrique – Local RP et Bouffe	3 988.35 \$
PAVAGE EXPERT	Pavage Quai chargement	3 360.00 \$
TOTAL		7 348.35 \$

Considérant que le financement de ces travaux par le surplus accumulé non affecté nécessite une résolution du conseil municipal.

22-08-15-6017

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que les dépenses relatives aux travaux d'amélioration de l'immeuble situé au 4, rue Lorne d'un montant de 7 348.35 \$ soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Financement des travaux d'aménagement du chalet de la piscine

Considérant que des travaux ont été réalisés pour la réfection du chalet de la piscine municipale et qu'à cet effet les dépenses suivantes ont été engagées au cours de l'exercice financier 2021, soit :

Description	Dépenses
Travaux de construction et matériaux	29 038.54 \$
Aménagement de 3 salles d'eau	3 362.35 \$
Aménagement des vestiaires et du bureau	5 749.98 \$
TOTAL	38 150.87 \$

Considérant que le financement de ces travaux par le surplus accumulé non affecté nécessite une résolution du conseil municipal.

22-08-15-6018

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que les dépenses relatives aux travaux de réfection du chalet de la piscine municipale et réalisées au cours de l'exercice financier 2021 pour un montant de 38 150.87 \$ soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Approbation des dépenses relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PPA-ES 2020-06-08-40 – Rue Lake

Dossier : 00029739-1-69055 (16) – 2020-06-08-40
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES)

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre, soit le 2 juillet 2020;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ses motifs,

22-08-15-6019

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 48 479 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François qui a comme mission de protéger et d'entretenir les milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

22-08-15-6020

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 100 \$ à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

Approbation des dépenses relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PPA-ES 2022-05-11-019 – Rue Wellington

Dossier : 00029739-1-69055 (16) – 2022-05-11-019

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES)

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre, soit le 4 juillet 2022;

Considérant que le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

Considérant que l’aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;

Considérant que l’aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu’à concurrence de :

- 1) 40 % de l’aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l’aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l’aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d’annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Pour ses motifs,

22-08-15-6021

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l’unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d’un montant de 30 496 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de M. Marcel JR Beaudin – Pompier et premier répondant au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Marcel JR Beaudin a déposé sa candidature à titre de pompier et de premier répondant pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que M. Beaudin détient la formation de Pompier I et de premier répondant et possède 7 années d'expérience dans ces domaines;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

22-08-15-6022

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Marcel JR Beaudin à titre de pompier et de premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Modification du taux horaire des sauveteurs de la piscine municipale pour la saison 2022

Considérant que pour permettre au public d'avoir accès, durant l'été 2022, à des lieux de baignade surveillés et sécuritaires, la Régie du bâtiment du Québec a mis en place des mesures qui atténueront les répercussions de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en surveillance et en sauvetage aquatique;

Considérant qu'il est dorénavant autorisé d'embaucher un surveillant-sauveteur âgé de 16 ans au lieu de 17 ans comme le prévoit la réglementation;

Considérant que deux des sauveteurs embauchés pour la saison estivale 2022 peuvent donc agir à titre de surveillant-sauveteur, soit :

Nom	Poste
Millie Leboeuf	Surveillante-sauveteuse
Laurie-Kim Joannette	Surveillante-sauveteuse

22-08-15-6023

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise que mesdames Millie Leboeuf et Laurie-Kim Joannette soient payées à titre de surveillante-sauveteuse de la piscine municipale pour la période estivale 2022 au lieu d'assistante-sauveteuse.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Adopté

60. VARIA

Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la dixième (10^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Voyer, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la dixième (10^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2021-2022 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

22-08-15-6024

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la dixième (10^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Que copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activité 2021-2022 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

De requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté

Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle

Considérant que la SCABRIC est un organisme sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols du bassin de la Zone Châteauguay;

Considérant que la Ville croit en l'importance d'appuyer l'organisme dans sa démarche de conscientisation de notre vulnérabilité face à la pollution de l'eau, au manque d'eau ou à la mauvaise gestion de l'eau et des sols qui nous entourent.

22-08-15-6025

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adhère à la SCABRIC et accepte de verser le montant de la cotisation annuelle de 100\$ afin d'être membre municipal pour l'année 2023.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Les Habitations des Tisserandes ont abandonné le projet d'acquérir des logements sociaux. Un autre organisme pourrait s'en occuper.

Mme Andrea Geary :

M. Dominic Tremblay : Il remercie les employés de la voirie. La ville est belle et propre et le lignage des rues est bien fait.

M. Florent Ricard : Quelques familles lui ont demandé si le parc situé sur la rue West sera réaménagé avec de nouveaux modules.

M. Maurice Brossoit : Plusieurs citoyens l'abordent pour lui demander ce qui advient de l'édifice O'Connor.

M. Rémi Robidoux : La foire de Huntingdon fût un très grand succès.

Il remercie tous les employés de la Ville pour le travail qu'ils accomplissent.

Il mentionne que les plages dans les municipalités de Sainte-Barbe et de Saint-Stanislas-de-Kostka sont uniquement accessibles aux résidents de ces municipalités. Il devient difficile d'avoir accès au Lac Saint-François.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-08-15-6026

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19h45.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière